

ORDURES MÉNAGÈRES

✓ À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ



EMBALLAGES EN VERRE

✓ À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC



✗ À NE PAS DÉPOSER

AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE
POTS DE FLEURS - MIROIRS

EMBALLAGES ET PAPIERS

✓ À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



✗ À NE PAS DÉPOSER

TOUS LES OBJETS AUTRES QUE LES EMBALLAGES ET PAPIERS

DÉCHETS VÉGÉTAUX

✓ À DÉPOSER EN VRAC DANS VOTRE CONTENANT OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

À présenter la veille au soir dans des sacs en papier biodégradable OUVERTS. Le contenu doit être visible et identifiable par les agents de collecte. Ces sacs fournis par Grand Paris Grand Est sont disponibles dans les déchèteries du Territoire (liste sur grandparisgrandest.fr).

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



! À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

! À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS ALIMENTAIRES

✗ À NE PAS DÉPOSER

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

OBJETS ENCOMBRANTS

✓ À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR

FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - LITERIE - GRANDS CARTONS PLIÉS



! À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

PRODUITS CHIMIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTÉ (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES, HUILES...)

PNEUS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (PETITS ET GROS ÉLECTROMÉNAGERS) : FOUR, TV, FRIGO...

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits

grandparisgrandest.fr

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://grandparisgrandest.fr)

À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m³ par jour et jusqu'à 4 m³ par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur grandparisgrandest.fr

JUSTIFICATIFS :

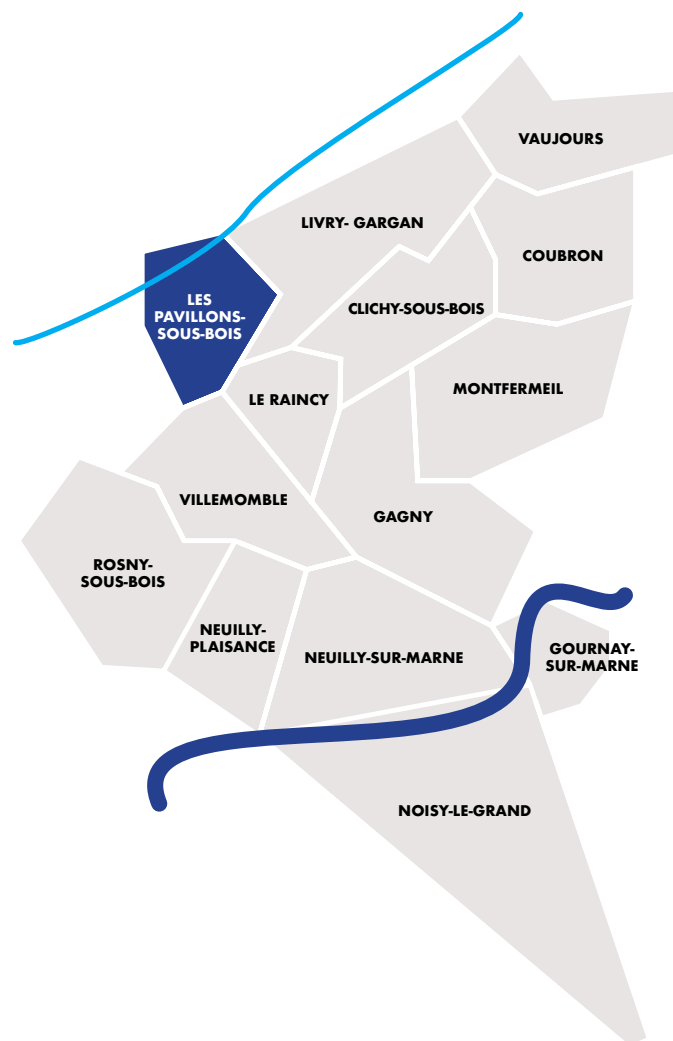
POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, 2 SOLUTIONS :

Par internet : remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Une carte d'identité ou passeport ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, factures d'électricité, de gaz, d'eau ou dernière taxe d'habitation) ;
- La carte grise du véhicule.

Par courrier : remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

GRAND PARIS GRAND EST
Direction Prévention et Gestion des Déchets
11, boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand



+ INFOS



CLIC INFO DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.

Accès via GRANDPARISGRANDEST.FR



ASTUCES

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Faites une liste de courses
- Soyez attentifs aux dates de péremption
- Cuisinez les restes

RÉDUISEZ VOS EMBALLAGES

- Achetez des produits peu emballés voire non emballés
- Privilégiez les produits en vrac

OFFREZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS OBJETS

- Vendez-les ou donnez-les près de chez vous
- Donnez-les à une recyclerie ou une friperie
- Déposez vos textiles dans un point d'apport volontaire pour qu'ils soient triés et valorisés par des professionnels.

PENSEZ AU COMPOST

Cela vous permet de réduire considérablement le volume de vos déchets organiques tout en obtenant sans frais un fertilisant naturel pour vos plantations.
Plus d'infos en téléchargeant notre guide de la réduction des déchets sur grandparisgrandest.fr

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits

grandparisgrandest.fr

7 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETEM)

LIVRY-GARGAN
60, RUE DE VAUJOURS
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VAUJOURS
ROUTE DE COUNTRY
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : FERMÉE
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
9, BOULEVARD DE PARIS
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : FERMÉE
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

GAGNY
3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VILLEMOMBLE
ALLÉE DU PLATEAU
DU LUNDI AU VENDREDI : 8 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 17 H
SAMEDI ET DIMANCHE : 9 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 18 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NEUILLY-SUR-MARNE
AVENUE DES MARCHANDISES
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NOISY-LE-GRAND
9, RUE DE LA PLAINE
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : FERMÉE
VENDREDI : 10 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

L'ACCÈS AU QUAI N'EST PLUS AUTORISÉ 15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE.
Grand Paris Grand Est s'autorise à fermer exceptionnellement ses déchèteries.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS, OBJETS ENCOMBRANTS)

ORDURES MÉNAGÈRES

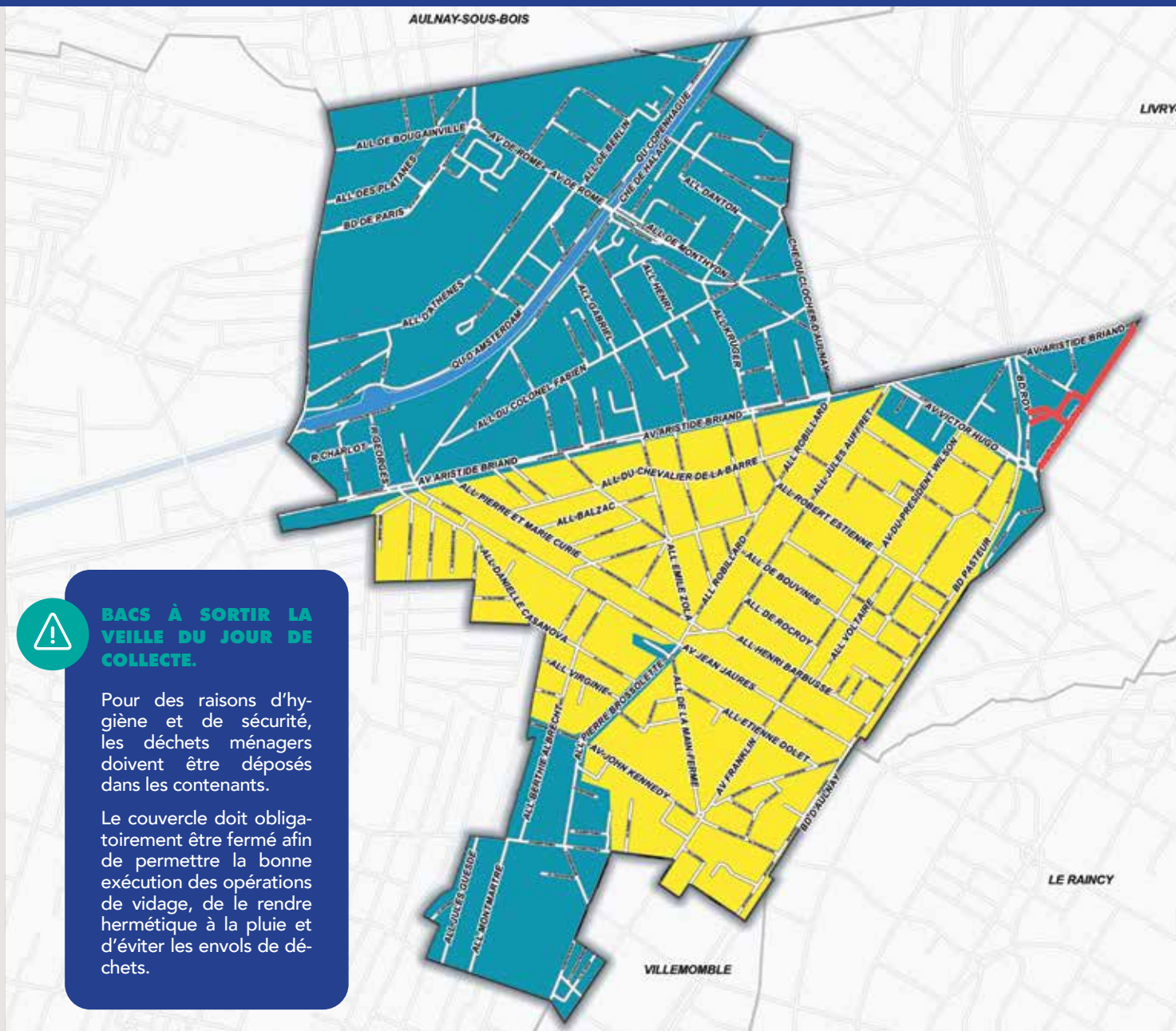
● SECTEUR 1	LUNDI - VENDREDI
● SECTEUR 2	MARDI - SAMEDI

EMBALLAGES ET PAPIERS

● SECTEUR 1	MERCREDI
● SECTEUR 2	JEUDI

OBJETS ENCOMBRANTS

● SECTEUR 1	2 ^e MARDI DU MOIS
● SECTEUR 2	4 ^e MARDI DU MOIS
● RUES EN ROUGE	2 ^e LUNDI DU MOIS



JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET DES EMBALLAGES EN VERRE

DÉCHETS VÉGÉTAUX

DE MARS À NOVEMBRE INCLUS

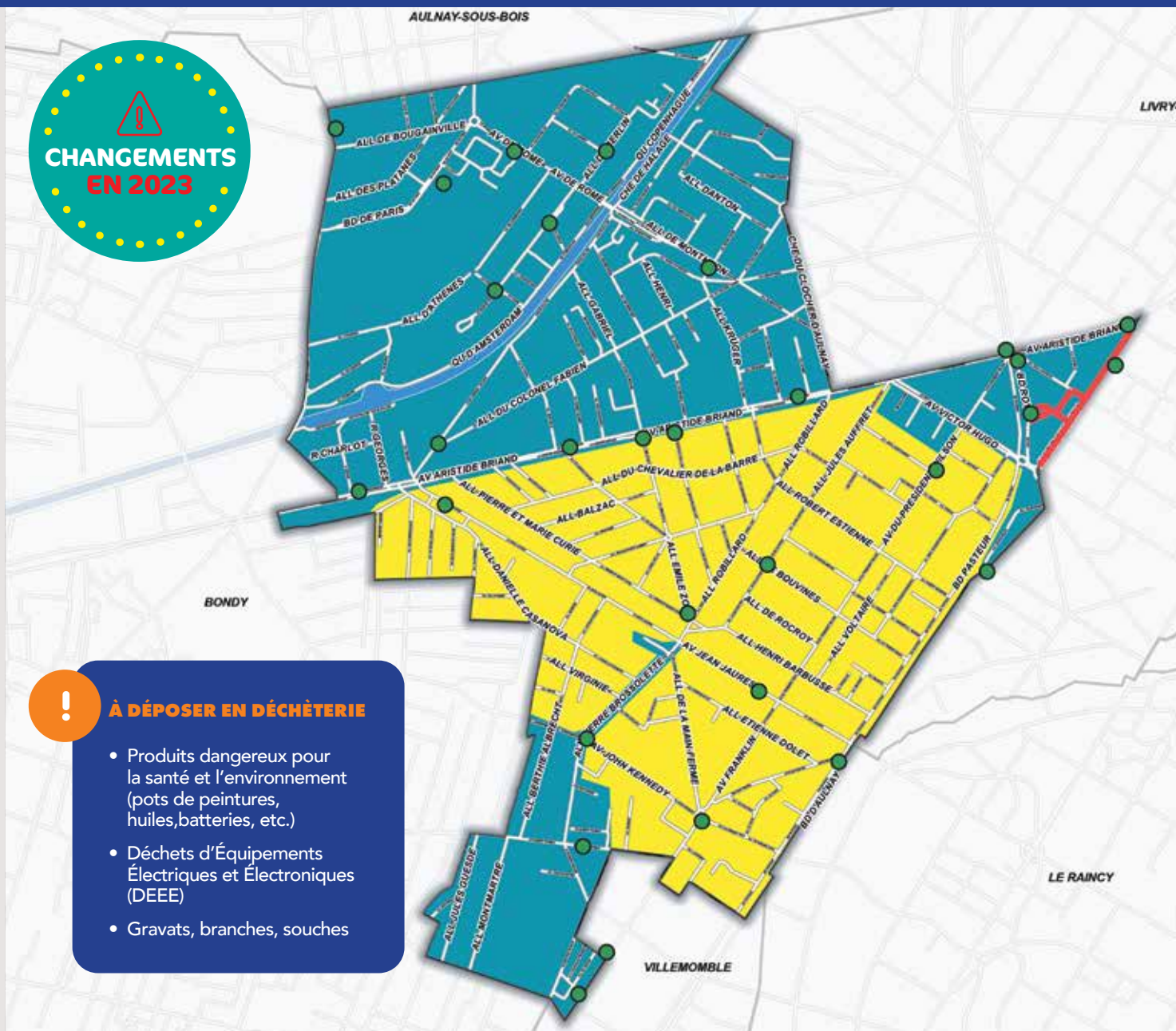
● SECTEUR 1	TOUS LES MERCREDIS À COMPTER DU 08/03 JUSQU'AU 22/11 INCLUS
● SECTEUR 2	TOUS LES JEUDIS À COMPTER DU 09/03 JUSQU'AU 23/11 INCLUS

COLLECTE DES SAPINS EN PORTE À PORTE

11 ET 25 JANVIER 2023
À DÉPOSER SANS DÉCORATION, SANS SAC À SAPIN NI NEIGE ARTIFICIELLE. LES SAPINS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DÉPOSÉS TOUTE L'ANNÉE DANS L'UNE DE NOS DÉCHÈTERIES.

EMBALLAGES EN VERRE

● POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE



CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

		JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
OBJETS ENCOMBRANTS													
● SECTEUR 1	2 ^e MARDI DU MOIS	10	14	14	11	9	13	11	8	12	10	14	12
● SECTEUR 2	4 ^e MARDI DU MOIS	24	28	28	25	23	27	25	22	26	24	28	26
● RUES EN ROUGE	2 ^e LUNDI DU MOIS	9	13	13	10	8	12	10	14	11	9	13	11

		JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
DÉCHETS VÉGÉTAUX													
● SECTEUR 1	TOUS LES MERCREDIS À COMPTER DU 08/03 JUSQU'AU 22/11 INCLUS	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	TOUS LES MERCREDIS									PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE
● SECTEUR 2	TOUS LES JEUDIS À COMPTER DU 09/03 JUSQU'AU 23/11 INCLUS	TOUS LES JEUDIS											PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.